



CHANGEONS

LE SYSTÈME



PAS LE CLIMAT

LA JUSTICE CLIMATIQUE ET LES PAYS DU SUD

Aperçu

Les pays du Sud sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Si cette situation est en partie due à la distribution géographique des manifestations météorologiques extrêmes, elle est surtout attribuable aux conditions socioéconomiques peu favorables qui prédominent dans ces pays. Alors que l'héritage du colonialisme, le « racisme environnemental » et l'« apartheid climatique » contribuent à entretenir les inégalités Nord-Sud, la justice climatique doit rétablir un équilibre permettant à tous les pays du monde de lutter efficacement contre les changements climatiques.

LES PAYS DU SUD SONT PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont souvent présentés comme un défi que doit relever l'humanité entière. Si cela est vrai, il est par contre faux de croire que les pays partagent la même responsabilité quant au dérèglement du climat, ou qu'ils sont affectés de façon égale par ses conséquences¹.

Certes, certains pays sont plus touchés que d'autres à cause de la façon dont les phénomènes météorologiques extrêmes se répartissent sur la planète. Par exemple, les ouragans, qui comptent parmi les catastrophes naturelles les plus meurtrières et dévastatrices, se concentrent dans les régions tropicales. Cependant, ce sont surtout les conditions socioéconomiques qui déterminent la vulnérabilité aux changements climatiques, car elles influencent la capacité des pays à prévenir leurs conséquences et à y remédier. Ce sont donc les pays pauvres du Sud qui sont les plus durement touchés, comme le révèle le tableau ci-contre : entre 1998 et 2017, huit des dix pays les plus vulnérables aux changements climatiques avaient un faible revenu ou un revenu moyen inférieur².

LES DIX PAYS LES PLUS VULNÉRABLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ENTRE 1998 ET 2017

Rang	Pays	Région du monde
1	Porto Rico	Caraïbes
2	Honduras	Amérique centrale
3	Myanmar	Asie du Sud-Est
4	Haïti	Caraïbes
5	Philippines	Asie du Sud-Est
6	Nicaragua	Amérique centrale
7	Bangladesh	Asie du Sud
8	Pakistan	Asie du Sud
9	Vietnam	Asie du Sud-Est
10	Dominique	Caraïbes

Source : Germanwatch, 2019

CHANGEONS LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT!

À titre de citoyenne et de citoyen, vous pouvez agir en appuyant la cause de la justice climatique. Dans le cadre de la campagne *Changeons le système, pas le climat!*, l'AQOCI invite la population québécoise à signer une pétition demandant au gouvernement canadien d'apporter sa juste contribution à la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Dans cette pétition, plusieurs mesures proposées au gouvernement canadien visent à renforcer la justice climatique. Par votre geste, vous contribuerez à assurer équité et solidarité entre les pays, les populations et les groupes sociaux qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et à leurs conséquences.

Visitez régulièrement le site web de l'AQOCI pour trouver des informations mises à jour et connaître les prochains événements qui touchent la justice climatique. Profitez-en également pour vous abonner à notre infolettre. Changeons le système, pas le climat!

1 Département des affaires économiques et sociales. 2016. *World economic and social survey 2016. Climate change resilience: An opportunity for reducing inequalities*. E/2016/50/Rev.1/ST/ESA/363. Nations unies : New York.

2 Eckstein, D. et coll. 2019. *Global climate risk index 2019*. Germanwatch : Bonn.

3 Paredis, E. et coll. (dir. publ.). 2008. *The concept of ecological debt: its meaning and applicability in international policy*. Academia Press : Gent (Belgique).

4 Carmona, M. J. 2018. « Le racisme qui empoisonne ». *Equal Times*, 6 juillet 2018.

5 Morse, R. 2008. *Environmental justice through the eye of Hurricane Katrina*. Joint Center for Political and Economic Studies : Washington, D. C.

6 Pellow, D. N. 2007. « Electronic waste: The 'clean industry' exports its trash ». In *Resisting global toxics: Transnational movements for environmental justice*, sous la dir. de D. N. Pellow, p. 184-124, MIT Press : Cambridge

7 Goodman, L.-A. 2015. « Polémique autour de déchets canadiens entreposés aux Philippines ». *Le Devoir*, 20 mars 2015.

8 Alston, P. 2019. *Climate change and poverty. Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights*. Conseil des droits de l'Homme des Nations unies : Genève.

9 Weikmans, R. et Zaccal, E. 2017. « Pourquoi aider les pays en développement? Conceptions de la justice dans l'aide à l'adaptation aux changements climatiques ». *Développement durable et territoires*, 8(1), doi : 10.4000/dveloppementdurable.11668.

10 Ayers, J. M. et Huq, S. 2009. « Supporting adaptation to climate change: What role for official development assistance? ». *Development Policy Review*, 27 : 675-692.

11 Weikmans et Zaccal, *loc. cit.*

12 Développement et Paix. 2015. *La voix des pays du Sud à la COP21*.

INÉGALITÉS À L'ORIGINE DE LA VULNÉRABILITÉ DES PAYS DU SUD

La justice environnementale établit un lien de causalité entre différentes sources d'inégalités, les conditions socioéconomiques défavorables des pays du Sud, et la grande vulnérabilité de ces derniers aux changements climatiques. Une première source d'inégalités réside dans la « dette écologique » que les pays du Nord ont contractée envers ceux du Sud³. Cette dette puise ses racines dans le colonialisme qui a longtemps marqué et marque encore les relations Nord-Sud, alors que pour s'enrichir, les pays du Nord ont pillé les ressources naturelles des pays du Sud, avec pour conséquence la dégradation de leurs habitats naturels. La dette écologique continue d'ailleurs de se creuser sous les effets du néolibéralisme mondialisé, qui constitue une forme insidieuse de colonialisme. Elle revêt même une dimension climatique puisque les pays du Nord sont les principaux responsables des changements climatiques.

Le « racisme environnemental » constitue une autre source d'inégalités. Ce concept renvoie à toute politique ou pratique liée à l'environnement défavorable à certains groupes sociaux en raison de leur origine ethnique. Ces groupes se trouvent ainsi plus exposés aux risques pour la santé humaine et l'environnement. C'est l'enfouissement de sols contaminés à proximité de la plus importante communauté noire de Caroline du Nord qui est à l'origine de ce concept⁴. Un exemple plus récent de racisme environnemental réside dans l'indécente lenteur avec laquelle le gouvernement étasunien a apporté son aide aux victimes de l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans en Louisiane en 2005, une ville dont près des deux tiers des habitant-e-s sont d'origine afro-américaine⁵. Bien que ces deux exemples concernent des groupes à l'intérieur de

frontières nationales, le racisme environnemental prend également une portée internationale, comme l'illustre le marché au sein duquel les pays riches expédient leurs déchets dans les pays pauvres⁶. L'expédition de déchets canadiens aux Philippines⁷, en violation de la Convention de Bâle, en est un exemple récent.

Les inégalités Nord-Sud tracent les contours d'un système « deux poids, deux mesures ». Alors que les changements climatiques amplifient la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles, ces inégalités font redouter une certaine forme d'« apartheid climatique »⁸, où les groupes les mieux nantis bénéficient des moyens nécessaires pour se protéger des conséquences du chaos climatique alors que les moins bien nantis sont laissés à eux-mêmes et souvent forcés à se déplacer.



JUSTICE CLIMATIQUE : APPROCHE CORRECTIVE OU DISTRIBUTIVE?

Du point de vue de la justice climatique, les inégalités décrites précédemment imposent aux pays du Nord un devoir moral envers leurs homologues du Sud : celui de mobiliser les ressources nécessaires afin que ces derniers aient les mêmes chances de lutter contre les changements climatiques.

Il existe deux approches distinctes en matière de justice climatique. Une première, dite « corrective », demande aux pays ayant joué un plus grand rôle dans la création des changements climatiques de réparer les injustices que subissent les pays qui en sont les principales victimes. Elle cherche ainsi à rétablir la situation d'un pays victime d'injustices. La seconde approche, dite « distributive », possède une portée plus vaste. Elle cherche à corriger ce qui est considéré comme une répartition injuste des ressources entre les différents pays du monde. Elle mise ainsi sur un transfert continu de ressources à partir des pays qui en ont le plus vers ceux qui n'ont pas leur « juste part » afin que ces derniers puissent se développer pleinement⁹.

Il est possible de bien distinguer ces deux approches par l'exemple de la construction d'une digue pour protéger un pays contre l'érosion de son littoral – sachant qu'il n'y a initialement aucune digue et que l'érosion du littoral, qui a lieu même en l'absence de changements climatiques, est aggravée par ces derniers. Devant une telle situation, l'approche corrective viserait uniquement le financement de la partie supérieure de la digue, soit celle rendue

nécessaire par l'effet des changements climatiques. De son côté, l'approche distributive considérerait que la protection contre l'érosion est un élément indispensable au développement de ce pays, qu'il y ait ou non changements climatiques, et viserait conséquemment le financement de la digue entière¹⁰.

Ainsi, face aux changements climatiques, faut-il se contenter de pallier à leurs seules conséquences dans les pays victimes d'injustices? Ou, faut-il plutôt réduire les inégalités Nord-Sud en redistribuant les ressources mondiales pour que les pays du Sud poursuivent leur développement, afin notamment de mieux s'adapter aux changements climatiques?¹¹ Les organisations de solidarité et de coopération internationales, dont le travail et les préoccupations s'étendent au-delà de la seule crise climatique pour embrasser un éventail de problèmes systémiques, préfèrent l'approche distributive. Cette approche permettrait, comme le montre l'exemple de la digue ci-dessus, de faire d'une pierre deux coups – réduire les inégalités Nord-Sud et combattre les changements climatiques. Ces organisations appuient les pays du Sud dans leurs démarches proactives et leur volonté de participer aux négociations climatiques afin de sensibiliser la communauté internationale à leur situation et de faire valoir leurs droits. Et elles favorisent également la participation d'ONG du Sud afin qu'ils puissent faire entendre la voix des populations les plus marginalisées lors des grandes conférences internationales (COP).¹²

© août 2019

Rédaction et recherche : Nicolas Soumis
Graphisme : RouleauPaquin.com

QAO CI
Association québécoise
des organismes de
coopération internationale



#JQSI2019

JQSI.QC.CA

Les JQSI sont appuyées financièrement par le Gouvernement du Québec